



Compte-rendu de l'audioconférence avec la direction du lundi 22 mars 2021

Suite aux annonces gouvernementales en matière sanitaire, la direction a pris l'initiative d'une audioconférence avec les sections syndicales lundi 22 mars 2021 à 9 heures.

Les points suivants ont été abordés :

COVID 19 : conséquences des mesures de reconfinement annoncées par le Premier ministre le 18 mars :

Propos introductifs de la direction

Pour se rendre sur le lieu de travail la présentation de la carte professionnelle suffit. Sur demande une **attestation** de déplacement professionnel, notamment pour les stagiaires, pourra être délivrée.

Télétravail : dans la direction 66% des agents sont équipés. Chaque jour environ 34% des agents sont en télétravail.

L'objectif assigné par la DG est de remonter à un minimum de trois jours de télétravail par semaine pour chaque agent équipé.

La direction maintient l'interdiction de prise des repas dans les salles de convivialité (tisaneries, coins-repas, ex-cantines) mais l'accès aux divers équipements (micro-ondes, frigos) reste libre.

Un dispositif de tests antigéniques, sur la base du volontariat, est à l'étude avec la collaboration de la Mutualité Fonction publique, sous l'égide de la préfecture. Des précisions seront communiquées ultérieurement.

Des bilans quotidiens de l'évolution de l'épidémie dans le département seront établis. Le dernier recensement fait apparaître 18 cas positifs et 33 cas contacts. Il n'y a pas de cluster.

Interventions de la CGT et réponses de la direction

Nous avons demandé que le télétravail soit proposé et mis en œuvre dans le respect du volontariat. Accord de la direction.

Nous avons fait observer que des collègues se voient parfois opposer un refus d'équipement pour le télétravail. Cela a été récemment le cas pour des collègues en trésorerie. Des difficultés sont apparues dans le service liaison-rémunération.

La direction répond que pour les dotations en matériel les SIP ont été prioritaires (Saint-Cloud et Sèvres cette semaine), viennent actuellement les Trésoreries municipales (Gennevilliers, Colombes et Asnières ont été les premières TM bénéficiaires). Suivront les PCR et SIE. Toutes les demandes doivent remonter et trouver satisfaction. Dans le cas du SLR, l'erreur technique est en cours de résolution.

Concernant l'accès aux espaces de convivialité, si le principe reste l'interdiction des prises de repas, des exceptions de « bon sens » peuvent être admises et examinées localement (faible nombre d'agents, espacement suffisant, aération...).

Nous avons demandé que la mise en œuvre des **nouveaux horaires**, auxquels nous restons opposés, soit repoussée compte du contexte sanitaire. La direction a répondu que tel était le cas et que l'ouverture dans le nouveau format interviendrait **au plus tôt le 7 avril**, si les conditions le permettent, et **uniquement sous la forme d'un accueil sur rendez-vous les cinq matinées**. Des masques FFP2 seront donnés aux agents qui accueilleront du public. Des vigiles seront présents pour éviter toute file d'attente ou attroupement. S'il y a une caisse sur le site, un dispositif devra être trouvé pour permettre l'accès des

usagers. La direction organisera prochainement une réunion de présentation de la campagne IR aux sections syndicales.

Nous avons interrogé la direction sur le fait que des trésoreries étaient actuellement ouvertes au public. La direction a répondu que ce n'était le cas que sur certains sites afin de permettre l'accueil des régisseurs.

La direction a également confirmé la pose à l'entrée des centres de boîtes transparentes mettant les fiches de contacts à la disposition des usagers. Ces derniers pourront déposer les fiches une fois remplies dans la boîte aux lettres. Nous avons proposé ce dispositif à plusieurs reprises les semaines précédentes.

La direction a précisé qu'il n'y a pas à ce jour de réouverture prévue de la trésorerie Amendes.

En réponse à notre interrogation, la direction a assuré que les opérations de désinfection sur avis du médecin de prévention sont réalisées dans les délais les plus courts possibles.

La vaccination dans notre ministère est évoquée au niveau central. Elle se ferait sous le contrôle des médecins de prévention mais ne peut débuter faute de vaccins.

La direction nous a confirmé l'autorisation d'absence pour se faire vacciner. Une déclaration sur l'honneur suffit.

La question de l'équipement en matériel et mobilier des télétravailleurs a été abordée. La direction a répondu que ce point était en discussion au niveau national avec les organisations syndicales et serait abordé lors d'un prochain CTR. Les personnes handicapées peuvent déjà bénéficier d'un équipement spécifique (fauteuil, mobilier...) sur prescription du médecin de prévention.

Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT



BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES **92**
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom : Prénom : Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade : Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

.....

Date : .../.../..... Signature :

À remettre : À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgifp.finances.gouv.fr / **Site internet :**

<http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>